



SOFICA B MEDIA 2014

EXPORT & KIDS

FACTEURS DE RISQUE

Ce document n'est pas contractuel. Il est impératif de se reporter au Prospectus d'information avant toute souscription.

- Investir dans une SOFICA est un placement à risque dont le risque doit être apprécié en tenant compte des avantages fiscaux. Il est important de noter qu'il existe un plafonnement global de l'avantage fiscal procuré par un certain nombre de réductions ou de crédits d'impôt accordé au titre des dépenses payées, des investissements réalisés ou des aides octroyées à compter du 1^{er} janvier 2010, dont les souscriptions au capital de SOFICA font partie. Les limites de ce dispositif sont fixées, pour l'année 2014, par la loi de finance de 2012 qui a institué un plafonnement global des niches fiscales à 10.000 €, majoré à 18.000 € pour certaines niches fiscales, notamment l'investissement en SOFICA. Ainsi, avant de souscrire un produit, l'investisseur doit s'assurer qu'il correspond à sa situation fiscale.
- Les possibilités pratiques de cession sont limitées. Au titre de la loi du 11 juillet 1985, la cession des titres, à leur propre initiative et en trouvant eux-mêmes une contrepartie, avant l'expiration d'un délai de cinq ans à dater de leur souscription fera perdre aux souscripteurs personnes physiques les avantages fiscaux dont ils auront bénéficié. L'existence d'un marché des actions obtenu par admission des titres à la Cote d'un marché réglementé NYSE EURONEXT, dépendra de la rentabilité potentielle de B MEDIA 2014 dans un secteur dont la rentabilité est aléatoire.
- Il s'agit d'un placement dont la durée de blocage sera en principe, s'il n'y a pas de marché secondaire, égale à la durée de vie de la société, soit 10 ans, sauf dissolution anticipée qui ne pourra intervenir qu'avec l'accord du Ministère des Finances et des Comptes Publics à compter d'une durée minimale de 5 ans.
- L'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire, en conséquence, la rentabilité potentielle du placement résulte avant tout de la politique de gestion de chaque SOFICA.
- Il est précisé que les actions de B MEDIA 2014 ne font pas l'objet d'une garantie de rachat et que B MEDIA 2014 supportera outre des frais de gestion annuels une commission de surperformance variable à l'issue de sa cinquième année d'existence et qui est décrite au paragraphe 7.3 b (Frais de gestion) du prospectus. Le prélèvement de la commission de surperformance pourra diminuer le résultat et la valeur qui sera rendue aux souscripteurs au terme de la SOFICA.
- Il est précisé que B MEDIA 2014 ne tirera aucun profit de la revente des investissements adossés (45% maximum des investissements de B MEDIA 2014) tels que définis au paragraphe 5.3 du prospectus. Ces investissements adossés supportent les frais de gestion de la SOFICA au même titre que les investissements dits « indépendants » et ne font pas l'objet d'une garantie ou d'une contre-garantie bancaire.
- Il appartient aux souscripteurs et actionnaires de se tenir informés de toute modification du régime fiscal des SOFICA ou de leurs souscripteurs, qui pourront intervenir ultérieurement.
- L'attention de l'investisseur potentiel est attirée sur le fait que la SOFICA MEDIA 2014 ne relève pas du régime issu de la transposition en droit français de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (directive AIFM) dans la mesure où elle poursuit un objectif commercial par la conduite d'une activité d'exploitation de droits d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, conformément à la position AMF n° 2013-16. Par conséquent, la SOFICA B MEDIA 2014 n'est pas tenue d'être gérée par une société de gestion de portefeuille, ni de désigner un dépositaire.

FONDATEUR & GÉRANT

La fondation de **B MEDIA 2014** s'inscrit dans le développement des activités de l'ensemble **BACKUP MEDIA**, spécialiste du financement de l'industrie des médias depuis 2002.

BACKUP MEDIA est animé par une équipe de 11 personnes et a participé au financement du développement, de la production, ou de la distribution de plus de 500 films et séries TV, en tant que gérant, mandataire ou conseil, mettant en œuvre des moyens inédits au service des films tout au long de leur vie.

Fondateur : **B MEDIA FINANCE**

Gérant : **B MEDIA MANAGEMENT**

CHRONOLOGIE

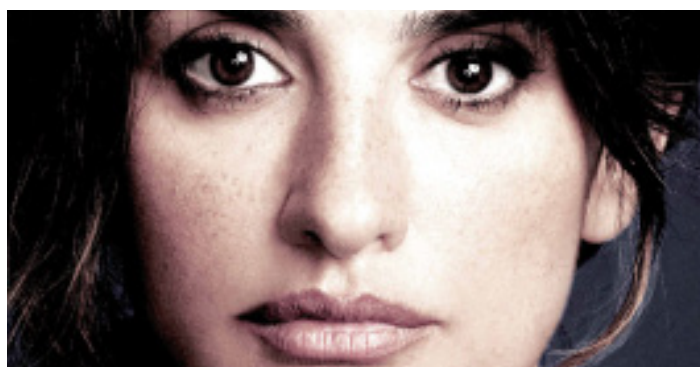
- 2002 création de **BACKUP FILMS**
- 2005 premier agrément de **SOFICA COFICUP**
- 2007 premier agrément de **SOFICA COFANIM**
- 2008 création de **DISTRICUP**
- 2011 constitution de l'ensemble **BACKUP MEDIA**
- 2011 ouverture au public du capital de **DISTRICUP**
- 2012 création de **B MEDIA GLOBAL**
- 2013 création de la web-application **MovieChainer**
- 2014 Constitution de **B MEDIA 2014**

FRAIS À LA CHARGE DU SOUSCRIPTEUR

Néant

FRAIS MAXIMUM À LA CHARGE DE B MEDIA 2014

Rémunération globale des intermédiaires financiers	3,0% T.T.C. maximum du montant des souscriptions
Frais de constitution, de gestion et de réalisation des investissements	155.000 € HT uniquement la première année, soit 3,4% (T.T.C.) du capital si celui-ci est intégralement souscrit
Frais de fonctionnement de la Société	92.000 € HT par an, soit 2,0% (T.T.C.) du capital si celui-ci est intégralement souscrit
Rémunération variable à 5 ans (décrite au paragraphe 7.3 b du prospectus)	10% des revenus des investissements dépassant 85%
	20% des revenus des investissements dépassant 110%



Ces illustrations concernent des investissements déjà réalisés par les SOFICA fondées par Backup Media. **B MEDIA 2014** n'investira pas dans ces productions.

B MEDIA 2014

POURQUOI SOUSCRIRE ?

B MEDIA 2014 est un produit financier rare qui offre un double bénéfice à ses souscripteurs : une réduction d'impôt à hauteur de 30%, majorée à 36% du montant souscrit lorsque la SOFICA, comme c'est le cas de **B MEDIA 2014**, s'engage à réaliser au minimum 10% de ses investissements par souscription au capital de sociétés de production (dans la triple limite de 25% du revenu net imposable, de 18.000 € par foyer fiscal et du plafonnement global des niches fiscales) ; et une participation active au financement de la culture et de son industrie.

Il s'agit d'un placement qui comporte un risque de perte de capital et dont la durée de blocage est en principe égale à la durée de vie de la société, soit 10 ans, sauf dissolution anticipée qui interviendra à compter d'une durée minimale de 5 ans en application de la procédure définie par la Direction Générale des Finances Publiques et détaillée dans la décision d'agrément de **B MEDIA 2014**.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

B MEDIA 2014 poursuit la stratégie d'investissement qui a fait le succès des SOFICA COFICUP, COFANIM, B MEDIA EXPORT et B MEDIA KIDS. Les investissements de **B MEDIA 2014** seront dirigés vers les films et séries télévisées français à fort potentiel export, les co-productions européennes ambitieuses et les programmes jeunesse. 45% des investissements (soit 40,5% du capital initial) feront l'objet d'un engagement, sans garantie bancaire, de rachat à un prix convenu d'avance par des sociétés à forte puissance de marché et par des sociétés de productions cinématographiques et/ou audiovisuelles indépendantes. **B MEDIA 2014** envisage de poursuivre le partenariat initié en 2012 avec le groupe Zodiak Media France en tant qu'adosseur à forte puissance de marché, et de collaborer avec les sociétés LGM Cinéma, Haut et Court Holding ou Xilam Animation en tant qu'adosseurs indépendants*.

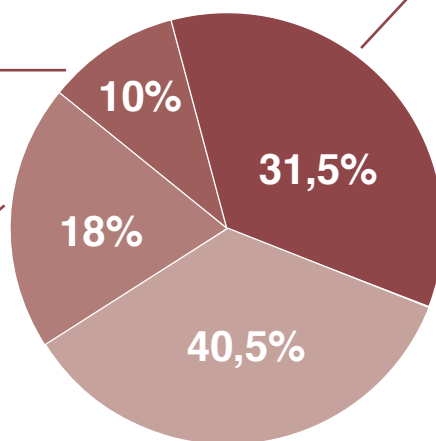
*Toutefois, B MEDIA 2014 se réserve la possibilité, si les caractéristiques des œuvres produites par ses partenaires adosseurs ne permettaient pas d'investir les montants envisagés, de réaliser une partie de ses investissements adossés dans des œuvres produites par d'autres producteurs présentant les mêmes caractéristiques que lesdits partenaires adosseurs et sous réserve de l'accord préalable du CNC.

La gestion s'appuie sur un réseau lui assurant un choix parmi plus de 250 productions par an, sur une méthodologie rigoureuse d'analyse des opportunités d'investissements et sur le savoir-faire de son équipe dans la mise en place et le suivi des investissements. Les investissements seront sélectionnés par des comités d'investissement, audiovisuel ou cinéma, composés d'administrateurs de la SOFICA et d'experts indépendants nommés pour leur grande connaissance du secteur et du marché international (responsables marketing des sociétés Lagardère Entertainment Rights et SND - producteurs des sociétés Haut & Court et Superprod - responsables export des sociétés Gaumont, Le Pacte et Memento).

placement en compte productif d'intérêt

souscription au capital de sociétés de production pour vous permettre de bénéficier de la réduction d'impôt majorée à 36% :

B MEDIA 2014 prendra une participation dans une société administrée par le gérant participant au développement et à la production d'œuvres pour le cinéma et la TV.



financement des productions tierces françaises et européennes :

B MEDIA 2014 acquiert tout ou partie des recettes d'exploitation d'une œuvre selon que l'œuvre ou le type de recettes présentent une opportunité pour B MEDIA 2014.

Cet axe d'investissement dit « indépendant » présente le double avantage d'une forte diversification et d'une mutualisation de chaque investissement sur les premières recettes de tous les supports d'exploitation de tous les territoires internationaux.

financement des productions des sociétés partenaires sans exposition au risque d'exploitation mais sans perspective de gains :

Cet axe d'investissement dit « adossé » présente le double avantage de s'associer à des productions grand public principalement destinées à la télévision et de proposer un profil d'investissement prudent grâce aux accords avec les sociétés partenaires. B MEDIA 2014 ne tirera aucun profit de la revente des investissements adossés. Ces investissements adossés supportent les frais de gestion de la SOFICA au même titre que les autres investissements et ne font pas l'objet d'une garantie ou d'une contre-garantie de la part d'une banque.

Investir dans une SOFICA est un placement à risque dont le risque doit être apprécié en tenant compte des avantages fiscaux.

EXEMPLE DE SOUSCRIPTION, CYCLE D'INVESTISSEMENT ET MODALITÉS DE SORTIE

Pour une souscription de 10.000 €, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 3.600 €, **soit un investissement, après déduction de l'avantage fiscal perçu en année 1, de 6.400 €.**

Cycle d'investissement des prises de participation dans les productions :

Année	n	n+1	n+2	n+3 / n+4	n+5	n+6 ... n+10
Flux	constitution et investissements	recettes internationales et recettes salle France	recettes internationales et recettes vidéo / V&D France	recettes internationales et recettes TV France	cession des droits résiduels	Néant

Possibilités de retour sur investissement pour une souscription de 10.000 €, selon la valeur de liquidation de la SOFICA exprimée en % du nominal souscrit* :

Valeur de liquidation en % du nominal souscrit	0%	64%	100%
Investissement	10.000 €	10.000 €	10.000 €
Réduction d'impôts en année 1	3.600 €	3.600 €	3.600 €
Retour sur investissement à 5 ans	0	6.400 €	10.000 €
Gain net*	- 6.400 €	0 €	+ 3.600 €

*L'émetteur attire l'attention du public sur le fait que les montants affichés ne présagent pas de la valeur nette précise de leur retour sur investissement au moment de la liquidation de la SOFICA. Les perspectives de gains sont limitées notamment au regard de l'influence de l'investissement adossé et des frais. L'économie globale d'un investissement en SOFICA doit donc être appréciée en tenant compte de la fiscalité et de l'objectif de financement du cinéma.

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOUSCRIPTION

Montant total de l'émission à souscrire	5.500.000 €
Montant nominal des actions à souscrire	100 €
Souscription minimale	5.000 €
Plafond de souscription pour la réduction d'impôt	10.000 € pour chaque foyer fiscal, majoré à 18.000 € pour certaines niches fiscales, notamment l'investissement en SOFICA
Montant de la réduction d'impôt sur le revenu	36% du montant total de la souscription
Durée de conservation des actions	5 ans sauf renonciation à l'avantage fiscal et 10 ans maximum
Date de clôture de la souscription	le 31 décembre 2014, sauf clôture anticipée dès que le montant de l'émission aura été intégralement souscrit

COMMENT SOUSCRIRE ?

- Le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui a obtenu le visa n°SOF20140001 en date du 8 octobre 2014 est à la disposition du public chez B MEDIA FINANCE, 23 rue des Jeûneurs, 75002 Paris.
- La souscription est ouverte du 16 octobre 2014 au 31 décembre 2014.
- Les souscriptions seront reçues au siège social de B MEDIA 2014 à l'adresse sus-indiquée ou tout autre établissement habilité et mandaté à cet effet, où des prospectus et des bulletins de souscriptions seront tenus à la disposition des souscripteurs.
- Les fonds versés à l'appui des souscriptions et la liste des souscripteurs seront déposés chez Banque Esperito Santo et de la Vénétie, 45 avenue George Mandel, 75116 PARIS.

Si vous souhaitez souscrire à B MEDIA 2014, il vous suffit de compléter le bulletin ci-joint et de nous le retourner en deux exemplaires originaux accompagnés d'une copie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ainsi que d'un chèque du montant de votre souscription à l'ordre de B.E.S.V.



B MEDIA FINANCE
23 rue des Jeûneurs
75002 Paris

www.backupmediagroup.com
tél. : 01 47 70 02 34
fax : 01 47 70 03 14